



Indivision vente ou location ?

Par **cooper ba**, le **24/02/2009** à **09:24**

Bonjour,

La mère de mon épouse est décédée et lui a laissé une maison en héritage à 75 %. Les 25 % restant ont été légués au fils de mon épouse par sa grand-mère.

La succession n'est pas réglée un an et demi après le décès car la maison en vente ne trouve pas d'acquéreur.

Mon beau-fils paiera ses frais de succession une fois la vente effectuée avec l'argent de celle-ci car il n'a pas les moyens de payer avant.

Mon épouse, pour sa part, n'a aucun frais de succession.

Est-il possible de louer la maison en l'état actuel des choses (succession non réglée) ?

Sachant que les relations entre mon épouse et son fils sont catastrophiques et que des travaux seraient à effectuer dans la maison pour qu'elle soit en état d'être louée.

Merci pour vos réponses.